

**URGENCE !****Edito**

Non-assistance à archéologie en danger ! C'est ce qui résume le mieux le mandat de Filippetti au ministère de la Culture. Même si, après la manif du 19 novembre 2013, le ministère reconnaissait la gravité de l'état de santé de la discipline et comprenait que la poudre de perlimpinpin et le charlatanisme du livre blanc ne guérirait jamais le malade, aucune thérapie n'était proposée concrètement.

**Quoi de neuf, docteur ?**

Un remaniement ministériel, deux nouvelles manif nationales et plusieurs actions locales plus tard, le premier ministre décide de missionner au chevet dudit malade la députée Martine Faure. La parlementaire est chargée de proposer un protocole de soins précis qui devra permettre de requinquer le moribond (« *concevoir un nouveau dispositif du service public de l'archéologie préventive\** »), de contrôler la pression osmotique au niveau des organes (« *assurer la coordination et la complémentarité de l'ensemble des acteurs publics de l'archéologie préventive\** ») et de revitaliser le système circulatoire (« *en garantissant son équilibre financier et la stabilité du statut de ses personnels\** »).

**Soins palliatifs...**

La proposition de prescription médicale doit être rendue pour la fin mars. Si on peut se réjouir de voir le corps médical se remuer enfin, on a toujours de quoi s'inquiéter sur le contenu de la thérapie, d'autant que l'on connaît la propension du médecin chef à remplacer l'antidote par le poison (« *politique de l'offre* », « *pacte de « responsabilité* », loi Macron,...).

**...ou soins intensifs**

En attendant l'état de santé du patient ne cesse de se dégrader : arythmie budgétaire, augmentation de l'hypertension sociale, baisse inquiétante du pouls scientifique, syndrome de l'opérateur défaillant, traumatisme post grand déplacement, choc des suppressions d'emploi... Le traitement qui sera proposé devra tenir compte d'une chose simple : la greffe commerciale réalisée sur l'archéologie en 2003 est un échec. Le rejet est total !

**Malgré un état critique, le service public de l'archéologie a toujours pour lui un système immunitaire intact. Ses lymphocytes qui se mobilisent aujourd'hui et qui se mobiliseront demain n'ont rien perdu de leur combativité !**

\* extrait de la lettre de mission de Manuel Valls à Martine Faure



*Communiqué commun\**

## **Archéologie préventive : le service public n'est pas compatible avec la loi du marché**

L'archéologie est à nouveau plongée dans une crise qui se traduit, dans ses effets les plus visibles, par des dizaines de suppressions d'emploi dans les services de collectivités, de nouvelles difficultés budgétaires pour l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et par la mise en faillite ou en redressement de plusieurs sociétés privées d'archéologie. Après avoir longtemps nié la réalité de cette crise, le gouvernement en reconnaît aujourd'hui la gravité. Par courrier en date du 4 février dernier, le Premier Ministre confie à Martine Faure, députée de la Gironde, la mission de « *concevoir un nouveau dispositif du service public de l'archéologie [...] adapté aux réalités économiques, sociales et territoriales de demain* ».

Pour concevoir des remèdes efficaces, il faut porter le bon diagnostic. Pour le gouvernement, les difficultés actuelles de l'archéologie doivent être principalement recherchées dans la conjoncture économique qui se traduit par une baisse du nombre de fouilles préalables à la réalisation des travaux d'urbanisme ou d'aménagement. Cependant, si le ralentissement persistant de l'activité économique a, sans conteste, des incidences sur l'archéologie préventive, la crise actuelle résulte surtout des décisions politiques prises en 2003, dont les effets vont bien au-delà des questions budgétaires et d'emploi. En transférant aux aménageurs, qui n'en étaient pas demandeurs, la maîtrise d'ouvrage des fouilles et en requalifiant ces dernières en activité commerciale, la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 a, au-delà des seuls acteurs de l'archéologie préventive, profondément déstabilisé l'ensemble de la discipline.

En France, depuis trente ans, plus de 90 % des données archéologiques nouvelles sont issues d'opérations préventives. Ce patrimoine fragile et non renouvelable n'est pas une marchandise. Sa sauvegarde par l'étude n'est pas une opération de dépollution menée, au moindre coût, pour un aménageur mais une mission de service public réalisée au bénéfice de toute la collectivité. L'archéologie, science de l'homme qui vise à reconstituer l'histoire des sociétés passées et à transmettre cette connaissance au plus grand nombre, nécessite des collaborations dans la durée entre équipes interinstitutionnelles et pluridisciplinaires. Elle repose sur une collecte documentaire, principalement par la fouille, respectant des protocoles scientifiques rigoureux, mis en œuvre par des professionnels qualifiés. Ces derniers, tout en prenant en compte les réalités budgétaires et économiques, ne doivent pas être assujettis à des critères de rentabilité financière. Ce sont ces principes fondamentaux qui ont gravement été mis à mal par la loi de 2003.

(lire la suite p.3)

(\*) UGFF-CGT : Cette union regroupe les fédérations CGT de la Fonction publique d'Etat.

CGT-Culture : Cette union de syndicats, couvre le champ syndical des archéologues des Services régionaux de l'archéologie, de la sous-direction de l'archéologie et de l'Inrap. Elle est la première force syndicale au ministère de la Culture.

SNTRS-CGT : Le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique est la première organisation syndicale au CNRS.

Fédération des services publics : Cette fédération de la CGT est la première force syndicale dans la Fonction publique territoriale et couvre le champ syndical des archéologues des services archéologiques des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, les aménageurs sélectionnent un opérateur archéologique sur des critères exclusifs de prix et de délais, à l'opposé des enjeux et impératifs scientifiques de la recherche.

Les opérateurs publics, l'Inrap, les services archéologiques de collectivités et même une université, sont engagés dans une course au moins-disant pour l'accès au « marché ». Les équipes du CNRS sont marginalisées, leur participation aux fouilles et au traitement des données pouvant être considérée comme une atteinte aux règles de la concurrence.

Les entreprises privées sont incitées à faire passer au second plan les impératifs de protection du patrimoine et de recherche parce que leur objet social est le versement de dividendes à leurs actionnaires. La compétence des personnels de ces sociétés n'est pas en cause. Ils sont simplement prisonniers d'une logique commerciale qui n'a rien à voir avec celle de la recherche scientifique.

Les services régionaux de l'archéologie du ministère de la Culture ne peuvent assurer le respect de leur prescription : non seulement ils manquent cruellement de personnel, mais aussi et surtout, lorsque des données archéologiques ne sont pas correctement enregistrées, la perte d'information est irrémédiable.

La loi de 2003 a d'abord provoqué un éclatement des équipes et une dispersion des données. Aujourd'hui, la concurrence économique entre opérateurs se traduit par une baisse de la qualité des fouilles, et c'est la capacité même des archéologues à sauvegarder ce patrimoine et à faire progresser la recherche qui est remise en question. Comme elle s'y était engagée quand elle était dans l'opposition, la majorité parlementaire actuelle doit maintenant revenir sur les principes dogmatiquement libéraux de cette loi. Pour développer le « *service public de l'archéologie préventive fondé sur l'excellence scientifique et culturelle* » que le Premier Ministre appelle de ses vœux, il faut en urgence que :

- ▶ la maîtrise d'ouvrage des fouilles préventives revienne à la puissance publique, possibilité étant donnée à l'État de déléguer cette mission à une collectivité territoriale ;
- ▶ les services archéologiques de collectivités ne doivent plus être assimilés à des opérateurs privés ; ils doivent pouvoir, sur le territoire de leur compétence, être associés aux différentes étapes de la recherche archéologique, avec les autres institutions publiques ;
- ▶ les statuts des personnels soient harmonisés pour permettre de réelles passerelles interinstitutionnelles, ce qui nécessite que les agents de l'Inrap soient intégrés dans les corps de fonctionnaires du Ministère de la Culture et que les agents non-titulaires du CNRS et des collectivités employés sur des besoins permanents soient titularisés ;
- ▶ le mobilier issu des opérations d'archéologie préventive doit devenir propriété de la collectivité toute entière.

**Il n'est pas de coopération scientifique durable entre services publics si ces mêmes services sont par ailleurs en concurrence commerciale. L'adoption de ces quatre mesures conditionne la mise en place du « pôle public » de l'archéologie dont notre pays a besoin.**

Paris, le 26 février 2015





# Archéos

## dans l'action !

## Le musée du Louvre à guichets fermés !

Ce 5 février, plus de 100 d'archéologues du service public de l'archéologie préventive ont occupé le musée du Louvre et ont fait une opération entrée gratuite pendant près de 5 heures. Les archéologues avaient choisi ce lieu emblématique de l'archéologie préventive française (fouilles de la cour Napoléon, de la Cour carrée, des jardins du Carrousel de 1983 à 1990 qui ont forgé le développement de cette profession) pour dénoncer la situation catastrophique dans laquelle est plongée aujourd'hui leur discipline.



Les archéologues dénoncent les dérives issues de la loi de 2003, loi qui a placé les fouilles d'archéologies préventives dans le secteur marchand entraînant un dumping social et scientifique qui met en danger la sauvegarde du patrimoine archéologique. A l'heure où une mission parlementaire a été diligentée par le

gouvernement pour faire des propositions d'évolution du dispositif dans le cadre du projet de loi Architecture Création Patrimoine, les archéologues comptent bien se faire entendre pour qu'une réelle réforme du dispositif ait lieu. Cette action a eu un fort retentissement médiatique et a été couverte par les radios, presses nationales, régionales, (AFP, France info, France Inter, France Bleue, France Culture, Le Monde, Libération, Le Figaro, l'Express, Le Parisien, les DNA, l'Est Républicain, Le Dauphiné, ...).

Communiqué de l'intersyndicale (CGT/SUD/FSU/CNT)

## Interpellation de la ministre de la Culture à Strasbourg

Mardi 24 février 2015, une délégation d'archéologues du SGPA CGT Culture, regroupant des agents des sections d'Alsace et de Moselle, ont accueilli Fleur Pellerin, Ministre de la culture et de la communication. Elle venait s'entretenir avec les agents de la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace en ce qui concerne la réforme territoriale.



Madame la Ministre nous a personnellement réaffirmé son attachement à une Archéologie Préventive de service public, sa parfaite connaissance du dossier, ainsi que son engagement à mener à bien la réforme du dispositif d'archéologie préventive en cours. Nous lui avons rappelé notre soutien et notre détermination à voir ce dossier aboutir. Une délégation de quatre agents de l'Inrap, du Centre archéologique de Strasbourg a ensuite été reçue dans les locaux de la D.r.a.c par Corinne Poulain, conseillère de Madame la Ministre, chargée de l'éducation artistique et culturelle et des territoires. Concernant la réforme du dispositif d'archéologie préventive, Madame la conseillère a entendu les revendications que nous portons concernant :

Une délégation de quatre agents de l'Inrap, du Centre archéologique de Strasbourg a ensuite été reçue dans les locaux de la D.r.a.c par Corinne Poulain, conseillère de Madame la Ministre, chargée de l'éducation artistique et culturelle et des territoires. Concernant la réforme du dispositif d'archéologie préventive, Madame la conseillère a entendu les revendications que nous portons concernant :

- ▶ Le retour de la maîtrise d'ouvrage des fouilles à l'Etat, élément clef du dispositif.
- ▶ L'ouverture d'un débat sur l'émergence d'un pôle public et sa réalisation dans le cadre de la mission parlementaire sur l'archéologie dont les conclusions sont attendues fin mars.
- ▶ Le soutien aux personnels des D.R.A.C, cheville ouvrière du dispositif d'archéologie préventive. Nous lui avons également signifié notre attachement à la défense des services Publics en général.

**Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** **février 2015**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Région : .....

Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

**A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)**

**Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>** **4**